

Compensation

3,26 milliards de DH d'arriérés à fin 2019

La Caisse de compensation a fini l'année 2019 avec 3,26 milliards de DH d'arriérés. La charge globale, qui est l'indicateur pris en compte dans l'exécution de la loi de Finances, a atteint 16,07 milliards de DH, en baisse de 9,3% en glissement annuel, suite essentiellement à une chute de 19%, de la facture du gaz butane.

En dépit d'un fort recul de la charge de la Caisse de compensation en 2019, les arriérés ont atteint 3,26 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane sont estimées à 2,11 milliards de DH, alors que pour le sucre, les impayés se chiffrent à 1,15 milliard. C'est ce qui ressort du dernier bulletin d'information de la Caisse qui fait état des chiffres définitifs arrêtés au 31 décembre dernier. Le paiement de la subvention pour ces deux produits a, lui, atteint 15,80 milliards de DH : 12,40 milliards portant sur le gaz butane et 3,40 milliards sur le sucre. À noter, toutefois, que le gouvernement prend en compte les charges dues et non les paiements pour évaluer le taux de réalisation de l'exécution des prévisions de la loi de Finances. Rappelons que la dotation budgétaire de 2019 était fixée à 17,67 milliards pour soutenir les prix du gaz butane, du sucre et aussi de la farine de blé tendre (18,3 milliards en tenant compte des mesures d'accompagnement).

La situation des charges et ressources du Trésor à fin décembre 2019 fait état d'un taux de réalisation de 87,5% pour la compensation, soit une charge



Après la baisse de 2019, la charge de compensation a explosé en janvier 2020.

de 16,07 milliards de DH, en baisse de 9,3% par rapport à 2018. Cette diminution est essentiellement due à la chute de la charge de la subvention du gaz butane. Cette dernière s'est élevée à 9,47 milliards de DH, soit un recul de 19%, en glissement annuel. De ce fait, la subvention unitaire a également reculé. À fin décembre 2019, elle affiche une moyenne de 44,81 DH pour la bonbonne de 12 kg et 11,81 DH pour celle de 3 kg contre respectivement 58,92 et 15,34 DH la même période de 2018. L'évolution favorable des cours à l'international explique essentiellement cette baisse de la facture. La moyenne des cours du gaz butane a connu une chute de 18% en 2019. Pour

ce qui est du sucre, la charge de compensation a atteint 3,40 milliards de DH, en baisse de 1%. La subvention forfaitaire par kilogramme est restée, néanmoins, stable à 2,8 DH. Le gouvernement continuera, cette année, à subventionner les prix du gaz butane, du sucre et de la farine de blé tendre. La loi de Finances 2020 prévoit, en effet, une dotation globale de 14,64 milliards, tenant compte des mesures d'accompagnement. La situation des charges et ressources du Trésor à fin janvier 2020 montre que la charge de compensation s'élève à 1,12 milliard de DH (+20,8%), soit un taux de réalisation de 9,3%. ■

Moncef Ben Hayoun

Le paiement de la subvention a atteint 15,80 milliards de DH, dont 12,40 milliards pour le gaz butane.